



TREMPIN JEUNES ARTISTES MUSIC'76 - SAISON 2006/2007

REGLEMENT

Concours ouvert à tous les jeunes artistes **domiciliés en Seine-Maritime** et répondant aux critères ci-dessous :

- Groupe de plusieurs membres ou artiste solo jouant au minimum d'un instrument de musique.
- L'âge devra être compris entre 15 et 29 ans et seul les amateurs seront admis (la majorité du groupe devra répondre à ces critères).
- Toutes les tendances des musiques actuelles sont autorisées.
- La sélection sera faite à partir d'un CD ou d'une cassette par un jury compétent qui retiendra huit groupes par zone, puis neuf finalistes.
- Le groupe ou artiste devra proposer deux titres dont au moins une composition.
- Les groupes finalistes de la précédente édition n'auront pas le droit de participer à la suivante, les trois premiers de la finale étant définitivement éliminés.
- Les sélections et demi-finales se dérouleront sur plusieurs villes du département réparties en trois zones durant le dernier trimestre 2006. Les trois premiers de chaque zone se retrouveront pour la grande finale courant 2007. Toute la technique et logistique est prise en charge par Music' 76.
- L'ensemble des groupes participant aux demi-finales sera récompensé par des lots (instruments de musique, CD, livres, Tee-shirts, etc....).
- Le vainqueur de la grande finale recevra un chèque cadeau pour du matériel d'une valeur de 2 500 €, le second 1500 €, le troisième 750 €. Les six autres groupes auront un chèque cadeau d'une valeur de 200 €. Les deux premiers se verront offrir l'enregistrement d'une maquette en studio. Tous les finalistes recevront un DVD de la finale et les trois premiers seront diffusés sur les ondes de France Bleu Haute Normandie. Des concerts, podiums et premières parties « exceptionnelles » pourront être proposées à certains groupes issus du Tremplin.

